



# CERTIFICAT QUALIBAT



NUMÉRO E-E42830

VALABLE JUSQU'AU 29/01/2020

REÇU 11 JAN. 2019

ÉDITÉ LE 08/01/2019

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1996

Raison sociale : AMT

Forme juridique : SASU  
DEPUIS LE 16/05/2017  
Capital : 500 000

14 A 16 RUE DE MONTAVAS  
91320 WISSOUS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC EVRY 408231447  
Siren : 408 231 447 00025  
Code NACE : 4120B  
Numéro caisse de congés payés : 0205740100 N  
Assurance Responsabilité Travaux :  
MMA IARD 00000143763404

Téléphone : 01 69 19 47 47

Fax : 01 69 19 47 48

Portable :

Responsabilité légale :  
ACCORSI CHRISTIAN PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :  
MMA IARD 00000143763404

Site Internet : amt-france.com

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2018

E-mail : cponcet@amt-france.com

Effectif moyen : 37

Tranche de classification : EFF3

Chiffre d'affaires H.T. : 19 815 766

Tranche de classification : CA8

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2113	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité supérieure)	31	24/02/2018
Nombre total de qualifications : 1			

\* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB ou BIENNALE) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT  
Alain MAUGARD

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN  
CARRÉ HAUSSMANN II  
10/12 ALLÉE DE LA CONNAISSANCE  
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.